

Sûreté de l'aviation civile – 11.4 – Formation périodique sans imagerie

RS979 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sûreté de l'aviation civile

Garantir que les compétences sont maintenues et complétées conformément à l'évolution du domaine de la sûreté.

Une formation périodique est assurée:

- a) pour les compétences acquises au cours de la formation initiale de base et spécifique, au moins tous les cinq ans ou, dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois, avant la reprise de fonctions de sûreté;
 - b) pour les compétences nouvelles ou étendues, comme il convient pour garantir que les personnes exécutant, ou responsables de l'exécution, des contrôles de sûreté sont rapidement informées des nouvelles menaces et des nouvelles dispositions légales à appliquer.
- Nécessaire, le cas échéant, pour renouveler la certification sûreté.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ensemble des compétences requises pour les personnes visées aux points 11.2 autres qu'au point 11.4.1 de l'annexe du règlement (UE) 185/2010

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe"";""Code de l'aviation civile – articles R.213-4

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Vérification des antécédents

Etre qualifié ou certifié pour exercer son activité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/979/>